

25/08/2023 VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone: 03.20.77.15.27

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission de voirie N° 20232508ACTE39 E.BLEUSE

Arrêté de circulation

Interdiction de stationner, restriction de la circulation, au droit des travaux de remplacement cadre et plaques en trottoir au 5, rue de la Choqueterie, par la société ENSIO SAS du 11 septembre au 11 octobre 2023 à ERQUINGHEM-LYS

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code des collectivités territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L. 2213-3,

Vu le code de la Voirie Routière, article L. 113-2,

Vu le Code de la route, article L. 411-1,

Vu le Code Pénal.

Vu le livre 1 du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,

Considérant la demande formulée dans ce cadre par la société ENSIO, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers,

- Article 1°) du 11 septembre au 11 octobre 2023 le stationnement sera interdit, la circulation restreinte, au droit du chantier pour des travaux de remplacement cadre et plaques en trottoir au 5 rue de la Choqueterie, à ERQUINGHEM-LYS.
- Article 2°) La pose et la maintenance de la signalétique, la surveillance du chantier et la sécurité des intervenants seront à la charge de la Société <u>ENSIO</u>
- <u>Article 3°)</u> les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.
- Article 4°) L'arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication en ligne le 25 août 2023.
- Article 5°) M. le Directeur Général des services municipaux ou son représentant, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise par voie dématérialisée :

M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENNES LEZ HAUBOURDIN,

Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),

Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),

La Société SLEMBROUCK,

La société DEVERRA,

La Société ENSIO

La police municipale,

Les archives communales,

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 25 août 2023

Affaire suivie par le secrétariat L.D. 03.20.77.87.95

Monsieur Olivier JOUCLA Conseiller Municipal délégué à la Sécurité, aux Travaux sur le domaine public

